



GUIDE DE DOCTRINE OPÉRATIONNELLE

Feux de forêts et d'espaces naturels

Comparatif détaillé des deux éditions

1re édition · BDFE · 2021 → 2e édition · DGSCGC · mai 2026

Document de synthèse documentaire

ressourcesdupompier.com - Doctrine feux de forêts

1. Pourquoi une deuxième édition ?

Publiée en **2021** par le bureau de la doctrine, de la formation et des équipements (BDFE), la première édition du guide de doctrine opérationnelle (GDO) « Feux de forêts et d'espaces naturels » posait le socle d'une réponse harmonisée. La **deuxième édition, diffusée par la DGSCGC en mai 2026**, ne relève pas d'une simple mise à jour : elle traduit un changement de doctrine dicté par l'extension géographique du risque et par un nouveau cadre législatif et stratégique national.

Les moteurs de la révision

Dérèglement climatique et extension géographique : des territoires jusqu'alors peu concernés (zone septentrionale, montagne, interfaces agricoles) sont désormais exposés ; le guide adopte une approche unique de tous les feux de végétation.

Loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie (introduit notamment les coupes tactiques, art. 56).

Stratégie nationale 2025 de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies, qui renouvelle le cadre d'écriture de la doctrine.

Retours d'expérience 2022 (Gironde notamment), qui alimentent la refonte des chapitres « incendies hors normes », « feux conduits par le vent » et « mécanisme européen ».

2. Synthèse des évolutions majeures

La deuxième édition conserve l'architecture en cinq chapitres mais en redistribue profondément le contenu et introduit une dizaine de notions nouvelles. Les onze axes ci-dessous sont ceux que la DGSCGC met elle-même en avant dans sa section « Principaux apports ».

En un coup d'œil

- **Un cadre stratégique refondé** (stratégie nationale 2025 intégrée).
- **Trois notions structurantes nouvelles** : la défendabilité, le CNCASC et l'IPP.
- **Une nouvelle grille de lecture des grands feux** : le « mégafeu » est abandonné au profit de l'« incendie hors norme ».
- **De nouvelles tactiques de lutte** : coupes tactiques, feux tactiques, forestage, retardant terrestre.
- **Un cadre d'emploi des spécialistes** (équipier → chef de site « feux de forêts »).
- **Une approche géographique nationale** des massifs, incluant les territoires nouvellement exposés.

3. Table de correspondance structurelle

Lecture : où retrouver, dans l'édition 2026, ce que traitait l'édition 2021 - et ce qui apparaît (« - » = absent de l'édition d'origine).

GDO 2021 (1re éd.)	GDO 2026 (2e éd.)	Évolution
- (absent)	Prolégomènes + Principaux apports	Nouveau
Ch.1 – Connaissances générales (3 sections)	Ch.1 – Connaissances générales (11 sections)	Fortement enrichi
§1.2 Les différents milieux	Ch.1 §2 Massifs déclinés par région + §3 espaces agricoles + §4 interfaces	Approche géographique
-	Ch.1 §4.1 Obligations légales de débroussaillage (OLD)	Nouveau
-	Ch.1 §5 La défendabilité	Notion nouvelle
§2 Les différentes caractéristiques	Ch.1 §6-7 Incendies FdFEN + Facteurs influençant le développement du feu	Réécrit
Ch.5 §2-3 Moyens aériens & renforts	Ch.1 §9 Moyens de lutte (SIS / nationaux / aériens)	Déplacé & refondu
§2.3 / §2.5 Météo & indices de danger	Ch.2 §1 Danger météorologique quotidien (IPP, danger intégré)	Réécrit + IPP
Ch.2 Les risques	Ch.2 Les risques et les dangers	Renommé / élargi
§2.2 EGE en plein air	Ch.2 §3 Embrasements généralisés éclairs	Développé
Ch.5 §4 Gestion des feux complexes / mégafeux	Ch.2 §4 Incendies hors normes	Refondu
Ch.3 Sécurité (11 sections « à plat »)	Ch.3 Sécurité (collective / individuelle / autodéfense / largage)	Restructuré
-	Ch.3 §3 Autodéfense des unités organiques + §4 Largage de sécurité	Nouveau
Ch.4 La réponse opérationnelle	Ch.4 La construction de la réponse opérationnelle	Renommé
-	Ch.4 §3 CNCASC	Nouveau
-	Ch.4 §4 Organisation et emploi des spécialistes FdF	Nouveau cadre
Ch.4 §4 Marche générale des opérations	Ch.5 La conduite des opérations	Déplacé / refondu
§4.4 Phase d'attaque	Ch.5 §4.4 Feux tactiques / retardant / coupes tactiques	Enrichi
-	Ch.5 §7-8 Dispositions spécifiques (agricole, déprise, interfaces, montagne) + feux de sols	Nouveau
Annexes A à E (lexique, indices, EGE, biblio)	Annexes actualisées	Mises à jour

4. Les onze principaux apports détaillés

Restitution fidèle des évolutions revendiquées par la DGSCGC dans la section « Principaux apports » de l'édition 2026.

4.1 Intégration de la stratégie nationale de lutte

De la mission Vulcain (colonel Battesti, 1994) au guide de stratégie générale, la doctrine se réinscrit dans la Stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies, diffusée en 2025 en application de la loi de juillet 2023. Ses quatre principes fondamentaux sont désormais intégrés en prolégomènes.

4.2 La notion de défendabilité

Critère d'aménagement du territoire : capacité d'une zone à être défendue par les secours, mais aussi capacité des habitants à s'autoprotéger en l'absence de secours (mesures constructives, dispositifs d'aspersion autonomes non raccordés à la DECI). Le guide en précise les critères et les parades.

4.3 Le CNCASC

Le centre national de coordination avancé de la sécurité civile, entité déportée du COGIC exclusivement dédiée aux feux de forêts, assure le commandement opérationnel des moyens nationaux engagés. Commandé par le chef d'état-major de la sécurité civile (ou son représentant), il tient une permanence diurne et projette des officiers supérieurs d'intervention et d'investigation (OSII) sur les sinistres.

4.4 Réécriture du volet météo et création de l'IPP

Face à l'émergence du risque hors des zones historiques, un indice commun s'imposait. L'indice de potentiel de propagation (IPP), dérivé de l'IPse (spécifique au Sud-Est), intègre la propagation liée au vent et à la sécheresse de la végétation ainsi qu'une réserve en eau du sol affinée. Il renseigne un potentiel de propagation - il ne diagnostique pas un niveau de danger.

4.5 Refonte du chapitre « incendies hors normes »

Le terme « mégafeu » (apparu dans la littérature américaine en 2013) est écarté de la communication professionnelle au profit d'« incendie hors norme ». Le COS doit intégrer des configurations évolutives à géométrie variable pour évaluer, analyser et anticiper dans un environnement aux contours distendus, y compris une éventuelle réaction en chaîne.

4.6 Organisation du commandement sur interventions d'ampleur

Le DDSIS est positionné de manière intangible comme COS départemental et chef de corps départemental, responsable de la stratégie globale auprès du DOS. Il peut confier la conduite opérationnelle de la lutte à l'un de ses officiers (chef de site), garantissant adaptabilité et réactivité face aux développements catastrophiques.

4.7 La notion de coupes tactiques

La loi n° 2023-580 (art. 56) autorise le préfet, sur proposition du COS, à faire procéder par réquisition à des coupes tactiques. Le COS peut y recourir pour faire la part du feu et/ou créer des zones d'appui à la lutte ; la manœuvre se construit en interservices, sur une temporalité décorrélée de la cinétique du sinistre.

4.8 Mécanisme de protection civile de l'Union européenne

Le paragraphe est étoffé : fonctionnement et évolution depuis la décision du Parlement et du Conseil de 2019, modules déployables en cas de feux de forêts, illustrés par les RetEx des feux de Gironde en 2022.

4.9 Feux conduits par le vent

La règle dite « des 3 % » (rapport vitesse de propagation / vitesse du vent) est confirmée comme outil de dimensionnement théorique pour un premier raisonnement tactique, mais doit être nuancée (hygrométrie, température, sécheresse). L'été 2022 a montré des comportements convectifs s'écartant des références habituelles.

4.10 Connaissance mutuelle des acteurs

L'extension des sinistres impose un travail préalable avec les exploitants agricoles et forestiers (prévention des feux de récoltes notamment), en s'appuyant sur les organisations professionnelles agricoles (chambres d'agriculture, syndicats, coopératives) pour identifier les zones sensibles et adapter la réponse (pré-positionnement, renforts).

4.11 Retardants et méthodes de projection

Le guide revient sur les types de retardants (long / court terme), leurs usages (attaque directe, création et entretien de barrière) et leurs modalités de production, ainsi que sur les vecteurs et leur organisation : porteurs lourds, unité de fabrication de retardant (UFR), détachement d'intervention retardant (DIR). L'accent est mis sur la maintenance pour éviter les ruptures de capacité.

5. Concepts introduits par l'édition 2026

Notion	Définition synthétique	Localisation
Défendabilité	Aptitude d'une zone à être défendue + auto-protection des habitants	Ch.1 §5
OLD	Obligations légales de débroussaillage	Ch.1 §4.1
IPP	Indice de potentiel de propagation (national, dérivé de l'IPse)	Ch.2 §1.2.5
Danger intégré	Danger pour la végétation vivante	Ch.2 §1.2.4
CNCASC	Centre national de coordination avancé de la sécurité civile	Ch.4 §3
OSII	Officiers supérieurs d'intervention et d'investigation (projetés par le CNCASC)	Ch.4 §3
Incendie hors norme	Remplace la notion de « mégafeu »	Ch.2 §4
Coupes tactiques	Réquisition préfectorale (loi 2023-580, art. 56)	Ch.5 §4.4.3
Feux tactiques	Emploi maîtrisé du feu comme moyen de lutte	Ch.5 §4.4.1
Forestage	Travaux de coupe / ouverture au profit de la lutte	Ch.1 §9.1.7
Retardant terrestre	Détachements dédiés (DIRT) + UFR / DIR	Ch.1 §9 + apports
Autodéfense des unités organiques	Protection autonome des équipages engagés	Ch.3 §3
Largage de sécurité	Recours aux moyens aériens pour la sécurité des intervenants	Ch.3 §4

6. Évolutions terminologiques

Édition 2021	→	Édition 2026
Feux de grande envergure ou complexes	→	Incendies hors normes
Méga-feu / mégafeu	→	Incendie hors norme
Les risques pour les personnes	→	Les risques pour les personnels
Les différentes caractéristiques	→	Les facteurs influençant le développement du feu
IPse (spécifique Sud-Est)	→	IPP (indice national de potentiel de propagation)
Guet aérien armé retardant (GAAR)	→	Guet aérien armé (GAA)
Marche générale des opérations	→	La conduite des opérations (chapitre dédié)

7. Nouvelle taxonomie des moyens de lutte

L'édition 2026 remonte les moyens de lutte dès les « connaissances générales » (Ch.1 §9) et propose une nomenclature nettement plus détaillée, structurée en moyens des SIS, moyens nationaux et moyens aériens nationaux.

Niveau	Moyens référencés en 2026
Moyens des SIS	UIFF (unité d'intervention FdF), GIFF (groupe d'intervention FdF), module d'intervention lourd, colonne d'intervention FdF, GPIHF (protection interface habitat-forêt), équipes « feux tactiques », équipes de « forestage », détachements « retardant terrestre », DIH (détachement d'intervention hélicopté), DIS (détachement d'intervention spécialisé), moyens aériens départementaux
Moyens nationaux	DIH national, DIRT (détachement d'intervention retardant terrestre), groupe appui, DIS national, protocole Héphestos
Moyens aériens nationaux	Hélicoptères de la sécurité civile, avions bombardiers d'eau, pélicandromes, UFR / DIR pour le retardant

Un cadre d'emploi des spécialistes « feux de forêts »

L'édition 2026 formalise une filière d'emploi complète - absente en 2021 - déclinant les fonctions opérationnelles spécifiques :

- **Équipier** feux de forêts
- **Chef d'agrès** feux de forêts
- **Chef de groupe** feux de forêts
- **Chef de colonne** feux de forêts
- **Chef de site** feux de forêts

8. Avant / Après : le traitement des grands feux

Illustration de l'évolution doctrinale la plus emblématique - l'abandon du vocable « mégafeu ».

AVANT - GDO 2021 (Ch.5 §4.1 « Les marqueurs des mégafeux »)

Le feu d'espace naturel de grande ampleur est décrit comme un continuum espace-temps défavorable (occurrence estivale accrue, tourisme vert, végétalisation de l'habitat, passage d'un risque local à national, cinétique exponentielle, gouvernance morcelée, risque de rupture de capacité). La notion s'appuie explicitement sur le terme « méga-feu » et sur la chronologie des générations d'incendies (fondation Pau Costa).

APRÈS - GDO 2026 (Ch.2 §4 « Incendies hors normes »)

Le terme « mégafeu » est écarté de la communication professionnelle : il n'existe pas de définition scientifique et il connote surtout l'ampleur. On lui préfère « incendie hors norme ». La doctrine insiste sur la posture du COS - évaluer, analyser et anticiper dans un environnement aux contours distendus - et sur l'organisation du commandement (DD SIS/COS départemental confiant la conduite à un chef de site).

Ce qui change concrètement

Vocabulaire : proscrire « mégafeu » dans les comptes rendus et la communication.

Commandement : séparation explicite stratégie (DD SIS/COS départemental) / conduite (chef de site).

Anticipation : raisonner la réaction en chaîne et les effets dépassant le cadre habituel d'action.

9. Ce qu'il faut retenir pour la préparation opérationnelle

- **Mettre à jour les référentiels internes et supports de formation** avec la terminologie 2026 (incendie hors norme, IPP, défendabilité, coupes tactiques).
- **Intégrer la défendabilité** dans l'analyse de la couverture des risques et le dialogue avec l'aménagement du territoire (SDACR, PLU).
- **Anticiper l'extension géographique** : les territoires « septentrionaux » et d'interface agricole sont désormais explicitement couverts - pertinent pour un département comme l'Aisne.
- **Formaliser la connaissance mutuelle des acteurs** agricoles et forestiers (prévention des feux de récoltes, pré-positionnement estival).
- **Situer les moyens départementaux** dans la nouvelle nomenclature (UIFF, GIFF, GPIHF) et vis-à-vis des moyens nationaux et du CNCASC.

Comparatif établi à partir des deux éditions du GDO Feux de forêts et d'espaces naturels (DGSCGC, 2021 et mai 2026). Document de synthèse à vocation documentaire - se référer au texte officiel intégral pour toute application opérationnelle.